

# DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément au Code de la Santé Publique et à la suite de votre demande, nous allons réaliser le contrôle de conformité du raccordement d'assainissement collectif de votre bien immobilier au réseau public.

Le Grand Montauban, Communauté d'Agglomération, a mandaté la société **O d'Alba**, pour contrôler les assainissements collectifs :

« En rendant obligatoire le contrôle de conformité des raccordements sur la partie privée à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement ou susceptible de l'être, ce qui permet également d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif. »

Votre présence est indispensable au bon déroulement de cette opération.

**Pour le bon déroulement du contrôle, nous vous remercions par avance de rendre accessible et visitable l'ensemble de vos installations : toilettes, lavabos, gouttières...**

**Les regards de visite extérieurs devront être dégagés et levable afin de faciliter et sécuriser leur accès.**

**Nous vous demandons également de tenir vos animaux de compagnie afin de faciliter le travail de nos collaborateurs.**

Si lors de ce contrôle, les tests réalisés mettent en évidence une non-conformité de votre raccordement, réglementairement, il vous appartient de réaliser immédiatement les travaux de mise en conformité.

Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban accorde un délai d'un an à compter de la notification des conclusions du contrôle pour procéder aux opérations de mise en conformité de vos installations (délibération n°16/02/2016 et article L 1331-8 du CSP). Dépasser ce délai, une pénalité égale au montant de la redevance d'assainissement collectif sera majorée de 100 %.

Nous vous invitons à nous signaler la réalisation de ces travaux afin que nous puissions réaliser une **contre visite payante**, en nous contactant par courrier à l'adresse mentionné ci-dessus ou par courriel à l'adresse suivante : ([controleassainissementsdo@saur.com](mailto:controleassainissementsdo@saur.com))

Dans l'attente de vous rencontrer, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**LES RENDEZ-VOUS SONT PRIS PAR EMAIL AVEC LE PROPRIETAIRE OU L'AGENT IMMOBILIER UNIQUEMENT.**



